

République française

Département de la
Haute-SavoieArrondissement de
Thonon- Les- BainsCommune de
CERVENS**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS****SEANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2026 à 20H00****Convocation**
du 04/09/2026**Nombre de
conseillers :**

En exercice : -- 15

Quorum : ----- 08

Présents : ---- 13

Absents : ----- 02

Pouvoirs : ----- 01

Votants : ----- 14

VOTE

Pour : ----- 14

Contre : ----- 0

Abstentions : -- 0

L'an deux mille vingt-six le huit septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : THOMAS Gil, CHATEL Christophe, DECOMBARD Coralie, LOMBARD Patricia MATRINGE Yann, MUSELLA Hélène, LEGRAND Patrick, MONTEIRO Michael, BERGERON Thomas, PONCET Sana, VITTET Julien, BOSSUS Marie, MATRINGE Victor.

Absents : NOEL Ruta, KELLER Sophie

Pouvoirs : KELLER Sophie donne pouvoir à BOSSUS Marie

Secrétaire de séance : LEGRAND Patrick

SUBVENTIONS**OBJET Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des entreprises de Perrignier - journée porte ouverte des entreprises****Délibération
N°2026-52****Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le : **18 SEP. 2026**

Reçue en Préfecture

Le : **18 SEP. 2026**Publié sur le site de la
communeLe : **18 SEP. 2026**Le Maire **Gil THOMAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Association des Entreprises de Perrignier organise une journée portes ouvertes destinée à faire découvrir aux jeunes les métiers de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

Cette manifestation permettra l'accueil de plusieurs centaines de collégiens et de lycéens afin de les sensibiliser aux opportunités professionnelles offertes par les entreprises locales et de favoriser leur réflexion sur leur future orientation. Cette initiative contribue également à la valorisation et à la promotion du tissu économique du territoire.

La demande de subvention présentée par l'association n'étant pas parvenue en mairie lors de l'examen et du vote des subventions annuelles aux associations en mars 2026, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle afin de soutenir l'organisation de cet événement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- ⇒ **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de **200 €** à l'Association des Entreprises de Perrignier pour l'organisation de sa journée portes ouvertes ;
- ⇒ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document afférent à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Gil THOMASLe secrétaire
Patrick LEGRAND